

**PROJET GRAND ARRAS**  
**VIVRE EN 2030**

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
 39 COMMUNES

**Arrêt Projet**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 20/12/18

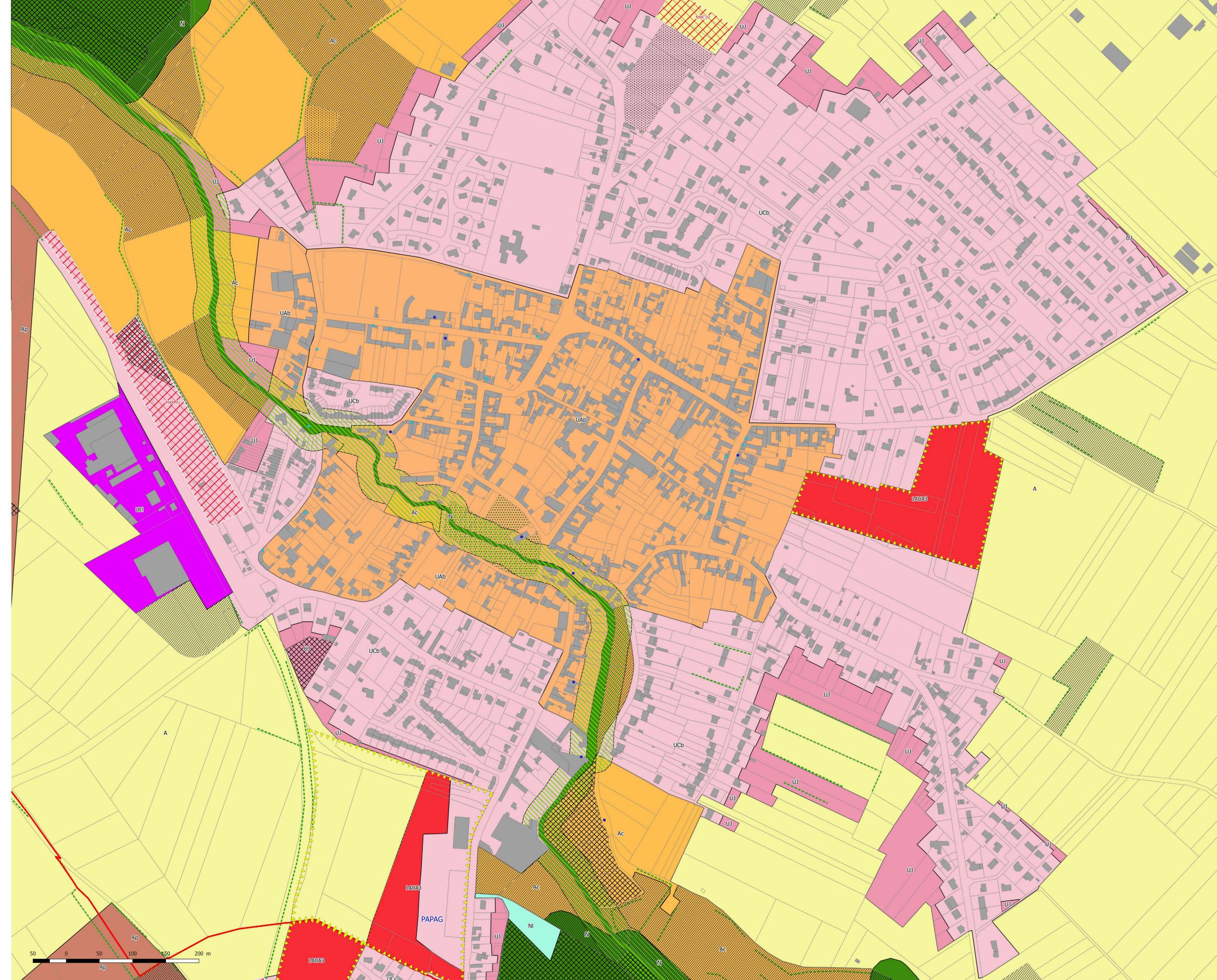
Pour le Président, le Vice-président délégué à l'Urbanisme

Frédéric LETURQUE

**PLAN REGLEMENTAIRE**  
**Zonage**  
**MAROEUIL**

Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces verts et réservés aux continuités écologiques article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

COMMUNE	NUMERO	OBJET	BENEFICIAIRE	Superficie_m2
Etan	ETR_01	Extension du cimetière	Communauté Urbaine d'Arras	2768
Maroeuil	MAR_01	Création d'équipements publics ou à vocation collective pour un usage sportif et de de loisirs (salle polyvalente)	Commune de Maroeuil	20300
Maroeuil	MAR_02	Extension du cimetière	Communauté Urbaine d'Arras	5371



**Légende**  
**DESTINATION DES SOLS**

- Zones urbaines mixtes**
- UA - Zone Urbaine mixte centrale
  - UB - Zone Urbaine mixte à enjeux forts en termes de densification et de reconquête urbaine
  - UC - Zone Urbaine mixte périphérique
- Zones urbaines spécifiques**
- UJ - Zone de fonds de jardin en contact avec les zones A ou N
  - UL - Zone d'équipements et services marchands liés
  - UG - Zone urbaine spécifique d'activités ferroviaires, autoroutières et de services publics
  - UP - Zone de parcs urbains, squares et éléments de nature urbaine
- Zones urbaines économiques**
- UEm - Secteur économique à vocation d'activités sauf commerces de détails et services
  - UEI - Secteur économique à vocation d'activités y compris commerces de détails et services
  - UEc - Secteur économique à vocation d'activités hors industries soumises à autorisation
- Zones à urbaniser**
- IAUA - Zone à urbaniser mixte
  - IAUL - Zone à urbaniser d'équipements d'intérêt collectif et de développement touristique
- Zones à urbaniser économiques**
- IAUEm - Secteur à urbaniser à vocation d'activités mixtes sauf commerces de détail et services
  - IAUEc - Secteur à urbaniser à vocation d'activités hors industries soumises à autorisation
- Zones naturelles**
- N - Zone naturelle dont zone tampon de 30m autour des coeurs de nature
  - Nfj - Secteur de jardins familiaux
  - Ni - Secteur d'équipements légers de loisirs et sportifs
  - Nv - Secteur d'accueil des Gens du Voyage
- Zone agricole**
- A - Zone Agricole
  - Ae - Secteur reprenant des activités économiques isolées au sein de la plaine agricole
  - Ap - Secteur agricole à protéger pour des motifs paysagers
  - Ac - Secteur de corridors de la Trame Verte et Bleue en zone agricole

- OUTILS DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE ET ARCHITECTURALE**
- Boisements à protéger
  - Prairies à protéger
  - Haies et alignements d'arbres à protéger
  - Corridors écologiques restreints à préserver (50m)
  - Espaces non bâti à protéger
  - Parcs et jardins remarquables à protéger
  - Périmètre de captage de Méaulens (capt)
  - Élément de Patrimoine bâti à protéger de niveau 1
  - Élément de Patrimoine bâti à protéger de niveau 2

- PRESCRIPTIONS DIVERSES**
- Emplacements réservés
  - Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) identifiée par "+"
  - Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global (PAPAG)
  - Ligne d'implantation obligatoire
  - Site concerné par un amendement Dupont
  - Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
  - Orientation d'Aménagement et de Programmation en secteur dépourvu de règlement (OAPr)

- AUTRES ELEMENTS A TITRE INFORMATIF**
- Limites communales
  - Parcelles
  - Emprise bâtie
  - Cimetière

